

Termes de référence

pour la rédaction de fiches thématiques pour la réalisation d'un guide en ligne sur les risques d'érosion côtière et de submersion marine sur le territoire varois

CONTEXTE

Le Programme d'Aménagement Côtier du Var (PAC Var) est un projet né d'un accord entre le Programme des Nations-Unies pour l'Environnement/Plan d'Action pour la Méditerranée (PNUE/PAM) et le Gouvernement de la République française qui vise à soutenir la Gestion Intégrée des Zones Côtières sur le territoire varois.

Parmi ses différents objectifs, le projet a notamment pour visée de promouvoir l'échange de données scientifiques, le partage d'expérience et d'encourager le passage à l'action pour la conservation, la préservation et la gestion durable des espaces côtiers et marins. Pour cela, les partenaires au projet ont décidé la réalisation d'un guide portant sur les risques d'érosion côtière et de submersion marine sur le territoire varois. Afin de définir le format et les lignes directrices de ce guide, un groupe de travail spécifique s'est réuni en juin 2016 : afin d'éviter l'écueil de la redondance, a été retenue l'idée d'un guide synthétique adapté au territoire varois, sachant que des documents très complets existent d'ores et déjà au niveau national (ex : guide issu du programme Cocorisco, ou guides réalisés par le CERPHI).

OBJECTIFS

L'objectif du guide sur les risques d'érosion côtière et de submersion marine sera de permettre aux différents acteurs du littoral (élus, techniciens, professionnels du tourisme, membres de la société civile, médias, etc.) de se saisir des connaissances existantes et initiatives exemplaires à l'échelle du territoire varois, d'identifier les acteurs travaillant sur ces thématiques, et de prendre connaissance de conseils méthodologiques pour mieux s'adapter à ces risques littoraux.

La réalisation du guide se fera en étroite collaboration avec les organisations représentatives des publics ciblés par le guide. Une attention particulière sera portée aux organismes et organisations actives dans la diffusion de bonnes pratiques, engagées pour la formation et la sensibilisation, des praticiens et du grand public, sur les questions qui ont attiré à la gestion des espaces côtiers. Ainsi, il est question de s'assurer d'un côté d'être entendu par les destinataires du message et de l'autre de gagner en appropriation du guide par les partenaires à sa réalisation afin d'en faire un outil à leur usage également. Ceci devrait favoriser une utilisation effective et plus large de ce document, mais aussi sa mise à jour et son évolution future.

Une plaquette du type « résumé à l'intention des décideurs » sera réalisée pour impression afin d'appuyer la diffusion du document lors d'événement PAC Var et associés. Il s'agira d'attirer l'attention des acteurs sur le guide qui sera disponible en ligne dans sa version complète.

CONTENU DE LA PRESTATION

Dans un premier temps, un travail d'identification des organisations à associer à la réalisation du guide, et à terme à sa diffusion, sera établie. Les organisations représentées au sein du Comité de pilotage du projet (CoPil) représentent un premier cercle de partenaires potentiels.

Une trame indicative du guide a été définie et est présentée en Annexe de ce document. Il s'agira pour l'expert engagé de cibler et de récolter les informations nécessaires pour compléter les différents volets. Dans un premier temps il s'agira d'un travail d'étude documentaire, puis d'analyse des informations

recueillies et de croisement des données. La réalisation du guide impliquera une prise de contact avec différents acteurs locaux et nationaux, afin d'illustrer les rubriques précitées d'exemples concrets. Il s'agira pour l'expert de solliciter les partenaires et de les engager le plus possible dans la rédaction du document (fourniture de données, participation à la rédaction de contenus synthétiques, etc.). Il est également attendu de l'expert qu'il propose des pistes pour enrichir, et éventuellement faire évoluer la trame indicative proposée, notamment s'agissant des fiches outils qui pourraient être élaborées.

Le guide sera réalisé en étroite collaboration avec la chef de projet nationale du PAC Var, laquelle supervisera la rédaction du document et apportera son expertise plus particulièrement sur les volets juridique et financier.

La réalisation du guide sera soumise aux membres du CoPil. Ainsi, une ébauche finale de l'ensemble des fiches thématiques sera présentée, avec la chef de projet nationale, par l'expert engagé lors de la prochaine réunion du CoPil, pour avis, validation des propositions et orientations pour la rédaction finale du document.

CHRONOGRAMME ET BUDGET

La version finale du guide devra être produite pour le 31 avril 2017.

Signature de l'accord entre les parties	Décembre 2016
Réalisation d'une ébauche du guide, donc des fiches thématiques, et préparation des résultats sous forme de présentation qui sera soumise à l'avis du CoPil	Fin février-début mars 2017 (à confirmer par l'équipe du projet PAC Var dès que possible)
Rapport final avec l'ensemble des fiches thématiques, rédaction d'une plaquette de présentation synthétique et préparation des documents pour la mise en page et publication finale en coopération avec le prestataire des services graphisme et communication	31 avril 2017

REMUNERATION

La rémunération de la prestation est d'un montant de 5 000 euros TTC.

La prestation sera rémunérée par le CAR-PAP comme il suit :

Paiement	Montant
Réalisation d'une ébauche de guide et présentation au CoPil	3 000 €
Réalisation du guide final, de la plaquette de présentation et préparation à la mise en page	2 000 €

EVALUATION DE LA PROPOSITION

Afin de candidater, le prestataire de services devra :

- disposer d'un niveau Master II ;
- justifier de connaissances dans le domaine de la gestion des risques littoraux ;
- justifier d'une expérience professionnelle liée au domaine de l'étude ;
- justifier d'une connaissance du territoire varois et de ses acteurs ;

- justifier d'une capacité de travail en lien avec les institutionnels locaux.

Le prestataire devra par ailleurs faire preuve d'une grande autonomie et d'une aisance rédactionnelle. Enfin, ce dernier devra pouvoir assurer les déplacements nécessaires pour rencontrer les acteurs associés à la prestation, notamment la chef de projet national, et assurer sa présence lors de la réunion de présentation de projet de guide au CoPil du PAC Var.

CONDITIONS DE FORME POUR LA REALISATION DU CONTRAT

Dans la mesure où les résultats présentés dans le rapport ne satisfont pas les attentes du CAR/PAP et de la chef de projet national, le CAR/PAP ne pourra donner suite à ce contrat. En effet, les fiches thématiques présentées devront permettre la réalisation d'un guide en ligne, développé aux côtés des partenaires au projet PAC Var, en étroite collaboration un prestataire de service graphisme et communication.

De ce fait, cette non satisfaction induira la résiliation de la convention entre le CAR/PAP et l'expert.

DEPOT DE CANDIDATURE

Les candidats intéressés sont invités à envoyer leurs candidatures motivées, ainsi qu'un CV au CAR-PAP, à sylvain.petit@paprac.org et à la chef de projet national du PAC Var : pac.var@conservatoire-du-littoral.fr au plus tard avant le lundi 6 janvier 2017.

Annexe - Ebauche de structure du guide

Le guide comprendra plusieurs volets :

- un volet introductif présentant l'impact des risques d'érosion et de submersion sur l'espace terre-mer : seraient abordés les impacts sur l'environnement, les impacts sur les activités économiques (déplacement de certaines structures/opportunités pour de nouvelles filières) et les potentiels impacts sur le bien-être social (disparition/émergence d'espaces de loisirs, etc.) ;
- un volet historique et paysager : évolution du trait de côte, photographies avant/après, coupures de journaux, présentation de travaux sur ce thème (ex: travail de l'Observatoire Régional du Paysage vu depuis la Mer), etc. ;
- un volet « ressources disponibles » présentant les différentes études et cartographies des risques naturels littoraux dans le Var ainsi que les programmes de recherche en cours (dans le Var et à l'échelle de la façade méditerranéenne) ;
- un volet de présentation des stratégies de gestion des risques (gestion souple, innovations technologiques, etc.) avec leurs avantages et leurs inconvénients (impacts/coûts à court, moyen et long terme/autorisations administratives requises/durée de vie/fréquence d'entretien). Ce volet devra comporter des illustrations varoises ;
- un volet juridique actualisé exposant les missions et responsabilités de chacun en vertu des textes et de la jurisprudence. Les nouveaux outils et compétences seraient traités, à l'instar des PLUI, des volets mer des SCOT, du SRADDET, de la compétence GEMAPI, etc. Des encarts seraient utilisés afin de valoriser les éventuelles bonnes pratiques identifiées dans le Var ;
- un volet « financement » (fonds Barnier, taxe GEMAPI, fonds européens, etc.) ;
- des fiches outils:
 - « *comment mettre l'approche émotionnelle au service de l'émergence d'une culture du risque?* » (land art, etc. Des retours d'expérience d'autres territoires pourraient être valorisés (programme LiCCo par exemple));
 - « *comment parler du risque ?* » (aspects sociologique et psychologique);
 - « *comment réaliser une analyse multicritères ?*»;
 - « *quels outils pour l'intégration des risques dans le PLU(I) ?* »;
 - « *quels outils pour l'intégration des risques dans le SCOT ?* » (avec un renvoi aux documents très complets du CEPRI);
 - « *quels outils foncier pour organiser une recomposition spatiale ?* »;
 - « *comment favoriser la mise en place de solidarités territoriales face aux risques d'érosion côtière et de submersion marine ?* ».